

MONITEUR ENTRAINEUR FEDERAL APNEE DEUXIEME DEGRE (MEF2)

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Être titulaire du MEF1 depuis au minimum 1 an.
- Être titulaire du permis côtier.
- Être en possession de la carte de RIFAA.
- Être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'apnée établi depuis moins de 1 an, et délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.
- Avoir suivi une formation de juge compétition apnée et participer à une compétition en tant que juge stagiaire ou compétiteur ou organisateur
- Avoir suivi dans l'ordre chronologique les étapes du cursus de formation détaillé ci-dessous en moins de 3 ans et pouvoir le justifier sur son carnet pédagogique.

2. PREROGATIVES DU MONITEUR ENTRAINEUR FEDERAL APNEE DEUXIEME DEGRE (MEF2)

Le Moniteur-Entraîneur Fédéral Deuxième degré encadre et enseigne la pratique de l'apnée du débutant au niveau 4. Il forme les cadres apnée de l'Initiateur Entraîneur au MEF1.

Lorsqu'il encadre, le Moniteur-Entraîneur Fédéral Deuxième degré est responsable de l'organisation, assure la surveillance et l'encadrement de l'activité sans limite de profondeur.

Il valide les compétences des niveaux d'apnée suivant : randonneur subaquatique, A1, A2, A3 et A4.

Il valide les compétences 1, 2, 3, 4 et 7 du RIFA Apnée et les compétences 5 et 6 s'il est titulaire de la carte ANTEOR.

Il peut participer au jury du MEF1 et participer à leur formation comme tuteur.

Il peut assumer la fonction de Président de jury d'un examen d'Initiateur-Entraîneur Apnée.

Il peut accéder à la fonction d'Instructeur Régional Apnée (IRA).

3. ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

Les formations initiales (2 jours au minimum) et finales (3 jours au minimum) sont organisées librement à l'échelon régional ou national. Ces formations devront être déclarées à la CNA pour permettre la mise en ligne de l'information sur le site internet et le dimensionnement des examens.

Le responsable est un Instructeur National d'Apnée (INA) ou Instructeur National d'Apnée Stagiaire (INAS) sous la responsabilité d'un INA référent.

Ce responsable valide les formations sur le livret pédagogique. Le démarrage du stage en situation n'est possible qu'après validation de la formation initiale.

L'évaluation par le tuteur de stage, Instructeur Régional Apnée (IRA) a minima, se fait en contrôle continu et les séances sont validées sur le livret pédagogique. En fin de stage en situation, le tuteur donne un avis favorable ou bien défavorable porté sur le livret pédagogique. Seul l'avis favorable permet de se présenter à l'examen.

4. ORGANISATION GENERALE DE L'EXAMEN

Cet examen est organisé à l'échelon national sous l'autorité de la Commission Nationale Apnée (CNA).

L'ensemble de l'examen (3 groupes d'épreuves) devra se dérouler de façon continue dans un délai maximum de 3 jours, exception faite de conditions météo très défavorables et jugées telles par le jury.

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit :

- obtenir au minimum un total global de 240 points,
- obtenir au minimum 190 pts dans le total des groupes 2 et 3,
- ne pas avoir de note éliminatoire inférieure à 6/20,
- avoir la moyenne dans les trois groupes d'épreuves.

Groupe 1 – Épreuves pratiques :	minimum 50 pts/ 100
Groupe 2 – Épreuves pédagogiques :	minimum 80 pts/160
Groupe 3 – Épreuves théoriques :	minimum 90 pts/180

Un candidat ayant passé l'examen complet et ayant échoué dans un des groupes 1 ou 3 conserve le bénéfice du reste de l'examen. Pour repasser le groupe auquel il a échoué, le candidat peut se présenter dans n'importe quelle session de MEF2 organisée par la CNA.

Un candidat ayant passé l'examen complet et ayant échoué dans le groupe 2 ne pourra se représenter à une session de MEF2 qu'après une formation complémentaire, jugée suffisante, avec son tuteur de stage en situation. En fin de formation complémentaire seul l'avis favorable porté sur le livret pédagogique permet de se présenter à l'examen.

Un candidat ayant échoué à 2 groupes d'épreuves doit repasser l'ensemble de l'examen.

Au delà des 3 ans, le candidat doit refaire un stage final pour présenter un nouvel examen.

La durée de l'ensemble des épreuves écrites 5, 6 et 7 ne doit pas excéder trois heures. Les épreuves 8 et 9 sont orales.

Toutes les épreuves doivent être évaluées par 2 instructeurs à l'exception des épreuves du groupe 1.

5. JURY

Le jury est constitué :

- du Président de la Commission Nationale Apnée ou son représentant.
- d'au moins deux Instructeurs Apnée dont au moins un INA.

Les INAS peuvent être membre du jury. Néanmoins, ils ne peuvent juger les épreuves qu'avec un INA en doublure.

L'un des membres du jury, INA, assure la présidence du jury de la session.

Le représentant de la Commission Nationale Apnée (CNA) est chargé, entre autres, de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de cet examen.

6. DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet de MEF2 est délivré sous la signature du Président de la Commission Nationale Apnée ou de son représentant.

La Commission Nationale Apnée est dépositaire des documents suivants :

- Bordereau d'examen,
- Feuille de notes.

I - AVANT LA SESSION

Le Président de jury doit disposer du bordereau d'examen et de la feuille de notes.

II - A L'ISSUE DE L'EXAMEN

A) A charge du Président de jury :

- D'établir clairement et complètement la feuille de notes et le bordereau et de les remettre au représentant de la Commission Nationale Apnée.

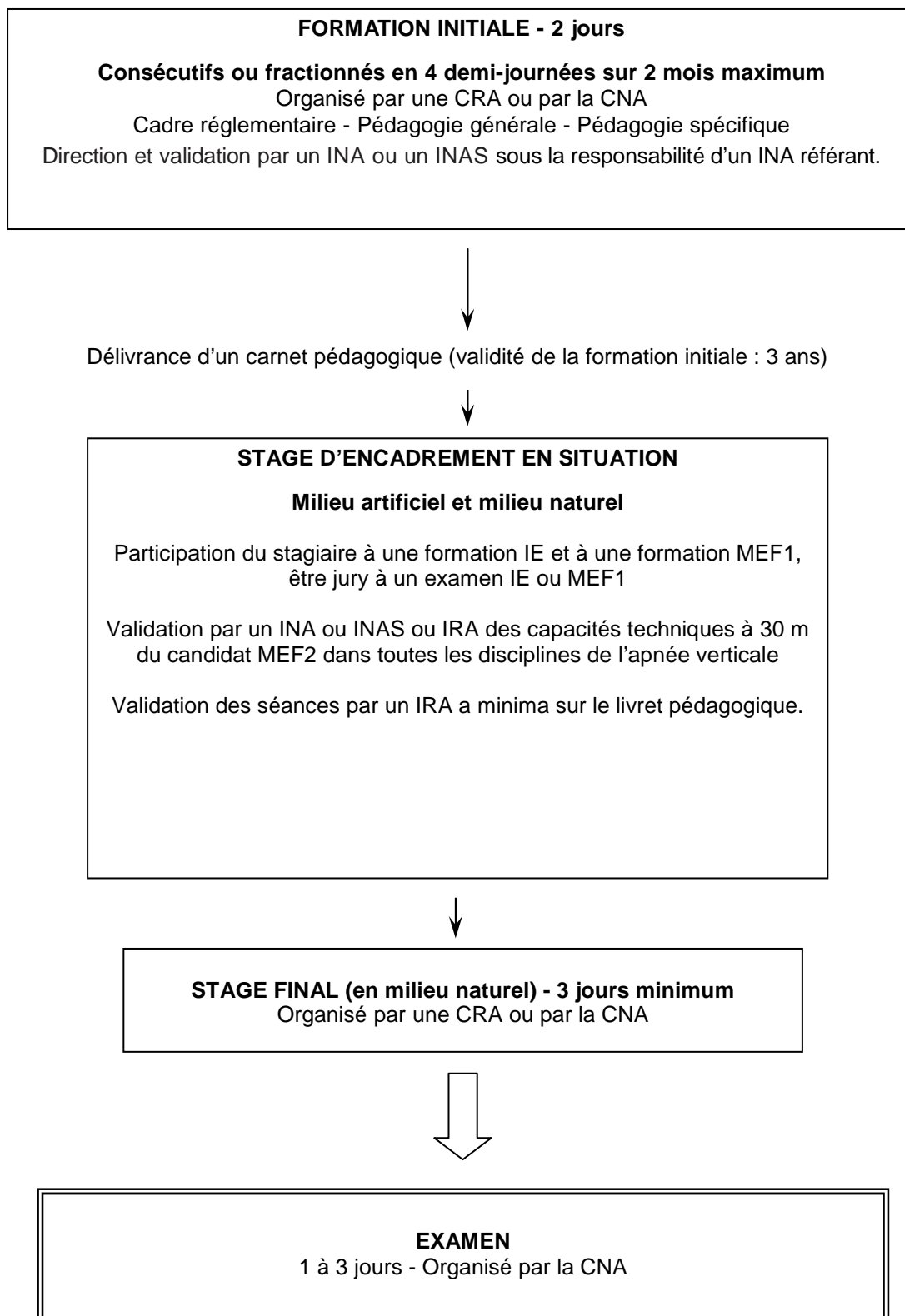
B) A charge de la Commission Nationale Apnée :

- De conserver un exemplaire du bordereau et de la feuille de notes.
- D'enregistrer sur le site de la F.F.E.S.S.M. le MEF2 pour délivrance de la carte.

7. DUPLICATA

En cas de perte, le duplicata est délivré directement par le siège de la F.F.E.S.S.M.

8. CURSUS OBLIGATOIRE



EVALUATION

L'examen est constitué de 3 groupes d'épreuves. Chaque épreuve est notée sur 20, affectée d'un coefficient.

GROUPE 1 – Épreuves pratiques

1. Démonstration d'un sauvetage à 15 mètres suivi d'une Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) Coefficient 3
2. Démonstration d'une descente à 30 mètres en poids constant Coefficient 2

Total des points attribués : 100 points

moyenne minimum du groupe : 50 points

GROUPE 2 – Épreuves pédagogiques

3. Pédagogie pratique au second degré Coefficient 4
4. Pédagogie théorique au second degré Coefficient 4

Total des points attribués : 160 points

moyenne minimum du groupe : 80 points

GROUPE 3 – Épreuves théoriques

5. Le cadre réglementaire Coefficient 2
6. L'anatomie, la physiologie et l'entraînement Coefficient 1
7. Les accidents de la plongée libre et leur prévention Coefficient 3
8. Le matériel spécifique et l'organisation de la sécurité en apnée Coefficient 2
9. Les cartes marines, la météo, la protection de l'environnement, la navigation et le matelotage Coefficient 1

Total des points attribués : 180 points

moyenne minimum du groupe : 90 points

GROUPE 1 - Épreuves pratiques

1 – Démonstration d'un sauvetage à 15 mètres (Coefficient 3)

Si la température de l'eau est inférieure à 18°, le port au minimum de la veste et de la cagoule est obligatoire. De 18° à 24° le port d'un vêtement est facultatif (sauf décision du jury).

Lorsque le candidat est vêtu de cet équipement, il peut porter un lestage adapté.

Lors de cette épreuve, le candidat doit remonter un camarade allongé sur un fond de 15 mètres, entamer les techniques d'insufflation, sitôt arrivé en surface, tracter le syncopé, jusqu'au bateau à 30 m, le hisser sur ce bateau de type pneumatique, effectuer une Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) sur un mannequin spécialisé, durant quelques minutes.

NOTATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve sera évaluée en 3 parties :

Prise au fond, remontée et arrivée en surface (sur 10 pts - éliminatoire pour une note inférieure à 5 points)

- Prise (tuba ôté, largage de la ceinture du syncopé, obturation des voies aériennes, confort de l'assisté)
- Remontée (palmage, gestion de l'effort)
- Signe de détresse à l'arrivée en surface

Assistance primaire, tractage et remontée dans le bateau (sur 10 pts - éliminatoire pour une note inférieure à 5 points)

- Qualité de l'assistance (masque ôté, sollicitations et 2 insufflations)
- Tractage (voies aériennes hors de l'eau, confort de l'assisté)
- Efficacité à remonter le syncopé à bord

Réanimation Cardio-Pulmonaire (sur 20pts - éliminatoire pour une note inférieure à 10 points)

- Le candidat doit être capable d'effectuer une RCP efficace (respect de la procédure et qualité de l'intervention) et de passer un message d'alerte

SITUATIONS ÉLIMINATOIRES

- Le candidat ne maintient pas les voies aériennes du syncopé hors de l'eau
- Rupture du contact physique avant d'avoir remonté le syncopé à bord

2 – Démonstration d'une descente à 30 mètres en poids constant (Coefficient 2)

Lors de cette épreuve, le candidat doit démontrer sa maîtrise de la sécurité et de la technique lors d'une descente en poids constant le long d'un bout vertical.

L'atelier d'apnée doit comprendre une zone d'échauffement et une zone de performance. Les candidats passent à tour de rôle dans la zone de performance à la demande du jury. Une fois dans la zone de performance, le candidat dispose de 2 minutes pour commencer sa descente. Passé ce délai, une pénalité de 1 point toutes les 2 secondes est appliquée.

Pour chaque candidat, le jury doit annoncer un compte à rebours (ex: 2' - 1' - 30" - 10 - 5, 4, 3, 2, 1, 0).

Un candidat ne pouvant effectuer la descente à cause d'un problème de compensation a le droit à un unique autre essai.

NOTATION DE L'ÉPREUVE

Les situations ci-dessous entraînent la note de 0/20 à l'ensemble de l'épreuve.

- Une perte d'intégrité physique (PCM) ou syncope.
- La non atteinte de la profondeur de 30 mètres.

La descente est notée autour de ces 2 axes :

- La sécurité et la qualité de la technique : Avant l'apnée, lestage adapté, préparation ventilatoire, position du corps par rapport au bout et au bateau. En immersion, position de la tête jusqu'à l'arrivée en surface. Application du protocole de sortie.
- La gestion de l'effort : canard, hydrodynamisme, flottabilité, coulée, rectitude, palmage.

GROUPE 2 - Épreuves pédagogiques

NOTATION DES EPREUVES DE PEDAGOGIE

Un comportement dangereux ou un hors sujet est éliminatoire.

3 - Pédagogie pratique au second degré (Coefficient 4)

Cette épreuve consiste dans la démonstration faite à un stagiaire MEF1, de la manière dont doit être conduite une séance pratique avec un ou plusieurs élèves du randonneur subaquatique à l'Apnéiste Niveau 4.

Le thème de la séance est l'apprentissage ou le perfectionnement d'un exercice ou d'un groupe d'exercices dans le cadre des formations du randonneur subaquatique à l'Apnéiste Niveau 4.

Suivant le sujet de l'épreuve le jury décidera si la démonstration se déroulera dans l'eau ou hors de l'eau.

4 - Pédagogie théorique au second degré (Coefficient 4)

Cette épreuve consiste dans la démonstration faite à un stagiaire MEF1, de la manière dont doit être conduite une séance théorique.

Les thèmes pouvant être abordés sont les suivants :

- Les principales lois physiques régissant la plongée libre
- L'anatomie et la physiologie
- Les accidents de la plongée libre
- L'organisation de la sécurité en apnée
- L'entraînement
- Le matériel
- La protection de l'environnement, biologie

Le candidat doit pouvoir traiter ces sujets en les adaptant de l'Apnéiste Niveau 1 au Niveau 4.

GROUPE 3 - Épreuves théoriques

5 – Le cadre réglementaire (Coefficient 2)

Épreuve portant sur les conditions de pratique arrêtées par la FFESSM sur la plongée libre, les droits et obligations du MEF2. Le fonctionnement des clubs, de la CNA, de la FFESSM et de la CMAS.

La connaissance des institutions partenaires : l'organisation territoriale du ministère des sports (DRJSCS, DDCS, DDCSPP, ...), les collectivités territoriales (CG et CR), les représentants du mouvement Sportif (CNOSF, CROSF, CDOF, ...), le CNDS, les partenaires locaux Communes et Communautés de Communes.

6 – Anatomie, physiologie et entraînement (Coefficient 1)

Épreuve d'anatomie et de physiologie appliquée à l'apnée. Test de connaissance sur les principes d'entraînement généraux et spécifiques à l'apnée loisir et en compétition.

7 – Les accidents de la plongée libre et leur prévention (Coefficient 3)

Épreuve portant sur tous les accidents et incidents de l'apnée (taravana, barotraumatismes, noyade, etc.).

Les connaissances demandées au candidat sur les accidents sont : les mécanismes, les symptômes, la conduite à tenir et les moyens qu'il devra mettre en œuvre afin de les prévenir.

8 – Le matériel spécifique et l'organisation de la sécurité en apnée (Coefficient 2)

Epreuve portant sur le matériel spécifique à la plongée libre (exemple : les gueuses) et l'organisation de la sécurité dans toutes les disciplines de l'apnée sans limitation de profondeur.

9 – Les cartes marines, la météo, la protection de l'environnement, la biologie, la navigation et le matelotage (Coefficient 1)

Savoir utiliser une carte marine afin de choisir un site de plongée, savoir exécuter les nœuds marins usuels, connaître les règles élémentaires de sécurité et de navigation en mer.

Connaître les moyens et les enjeux d'une protection efficace de l'environnement.

Savoir enseigner la reconnaissance des principales espèces, ainsi que le mode de vie de celles-ci.

FORMATION INITIALE - Cadre réglementaire

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites
C.M.A.S.	Rôle et fonctionnement. Organisation.
F.F.E.S.S.M. Règlements fédéraux	La FFESSM : Rôle et fonctionnement, mission de service public, agrément, délégation. Organisation fédérale. Statuts, règlement intérieur et organisation fédérale. Encadrement technique et administratif. Connaissances des équivalences de prérogatives par rapport aux niveaux des autres organisations. Textes municipaux, préfectoraux sur l'emploi de toutes les installations utilisées (locaux, piscines, etc). Interlocuteurs habituels. Licence fédérale. Commission Nationale d'Apnée et autres commissions de la FFESSM. Textes fédéraux sur la pratique de la plongée libre
Club associatif Textes organisant la vie associative en France	Constitution, fonctionnement, législation. Loi de 1901. Enseignement du sport ; Bénévolat et Filière professionnelle (BP et DE). Rôle des fédérations sportives. Loi AVICE, ses décrets et arrêtés. Le contrôle médical.
Assurances	L'obligation d'assurance, les assurances fédérales (obligatoires et facultatives) ; les autres assurances.
Notion de responsabilité	Responsabilités civile et pénale du directeur de plongée, de l'enseignant bénévole, des personnes morales ; cas particulier de la mise en danger d'autrui ; loi sur les délits non intentionnels. L'obligation de moyens, l'obligation contractuelle.

FORMATION INITIALE (suite) – Pédagogie générale

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Etre capable de construire un acte pédagogique.	Définitions des objectifs de formation. Construction d'un objectif proche. Définition de critères d'évaluation. Traduire en comportements observables. Fixer les conditions de réalisations. Prendre en compte les moyens. Application dans le cursus fédéral. Etablir une progression d'enseignement. Connaissance de différents publics, modes d'apprentissage : enfants, adultes.	Connaître les éléments à prendre en compte pour construire un acte pédagogique.
Etre capable de choisir des outils, moyens pédagogiques	Utilisation de moyens pédagogiques en fonction de la séance, du site, du niveau des élèves.	Apprentissage de l'utilisation de tous les moyens disponibles (tableau, planches, photocopies, transparents, projection par rétro ou vidéoprojecteur, supports informatiques...).
Comprendre la notion de pédagogie au 2 nd degré et savoir l'appréhender.	Former un candidat à l'IE ou au MEF1	Apprentissage des techniques de la formation au 2 nd degré.
Etre capable d'animer un groupe	Accueil. Technique animation de groupe : - Techniques de communication, - Outils de communication, - Fidélisation des adhérents, - Gestion du temps. Transfert des apprentissages.	
Etre capable d'évaluer	Différentes formes d'évaluation.	

FORMATION INITIALE (suite) – Pédagogie spécifique

Les connaissances, savoir-faire et savoir-être devront se limiter à des notions de base permettant d'aborder le stage en situation.

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Etre capable de construire une séance, un thème, une séquence	Contenu de formation fédérale. Savoir développer une logique et une cohérence pédagogique sur un thème.	
Etre capable d'élaborer une progression	Etude de la progressivité dans l'enseignement d'une technique, d'un geste ou d'une séquence théorique. Mise au point de cycles de formation. Méthodologie de la préparation, de la conduite et de l'évaluation d'une leçon.	
Etre capable d'enseigner à tout public	Prendre en compte le niveau initial des élèves. Prendre en compte les particularités des élèves. Savoir limiter le contenu de son enseignement au niveau requis pour la formation. Savoir dispenser un enseignement théorique nécessaire à la pratique de l'activité.	Adaptation à différents milieux. Reconnaître les difficultés des élèves et proposer des exercices correctifs adaptés.
Etre capable de certifier les apnéistes du niveau 1 à 4 et d'évaluer un Initiateur-Entraîneur (IE) ou un MEF1.	Organiser la certification (examen, contrôle continu, validation de compétences ou d'aptitudes, qualifications).	Participer à un jury.

STAGE D'ENCADREMENT EN SITUATION

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Mettre en place une méthodologie de travail au deuxième degré	Sur un ou plusieurs stagiaires IE ou MEF1 à partir de l'analyse de leurs besoins	Respect des contenus de formation spécifiques
Savoir faire mettre en place une progression adaptée pour un objectif donné	Sur plusieurs séances en bassin ou milieu naturel pour un ou plusieurs stagiaires IE ou MEF1	Donner des éléments et des outils aux futurs cadres pour les amener à l'autonomie pédagogique. Atteinte de l'objectif visé.
Organisation d'un stage de formation apnée (tous niveaux) d'au moins deux jours organisé en milieu naturel	Choix du site adéquat, mise en place de la logistique, organisation humaine et matérielle pour prévenir tout risque lié à la pratique	Prise en compte des compétences et niveaux des apnéistes et encadrants. Soucis de la protection efficace de l'environnement. Identifier les difficultés et trouver une solution.
Évaluation de candidats et stagiaires	Participer à l'organisation de la certification (examen, contrôle continu, validation de compétences ou d'aptitudes, qualifications).	Participation à une formation IE et MEF1 Participer à un jury d'Apnéiste Niveau 4, IE et MEF1
Approfondir les connaissances en compétition d'apnée	Connaître les principes de la préparation physique générale. Etre capable de construire un programme en vue d'une compétition d'apnée. Savoir donner des notions de nutrition du sportif.	Suivre une formation de juge compétition apnée et participer à une compétition en tant que juge stagiaire ou compétiteur ou organisateur.
Maîtrise de l'apnée verticale	Etre capable de maîtriser la profondeur de 30m dans toutes les disciplines de l'apnée verticale	Effectuer au moins 3 descentes à 30m en Poids constant, variable, free et 35m en gueuse lourde freinée.

STAGE FINAL

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Perfectionnement des pédagogies pratiques et théoriques.	Maîtrise des compétences sur l'ensemble des niveaux en pédagogie pratique et théorique au second degré. Travaux de synthèse individuelle. Pratique réelle dans tous les espaces.	Situations spécifiques. Présentation en pratique et en théorie de sujets traitant de l'ensemble du cursus fédéral. Mettre en place une progression d'enseignement. Adaptation à différents publics, milieu, matériel.
Evaluation	Le candidat doit savoir évaluer un apnéiste du débutant au niveau 4 ainsi qu'un stagiaire IE ou MEF1.	Utilisation d'une grille d'évaluation. Cibler les compétences exigibles aux différents niveaux.
Perfectionnement du sauvetage à 15 mètres et des descentes en apnée à 30 mètres.	Savoir prendre en charge un apnéiste en difficulté, de la détection du malaise à l'évacuation de l'accidenté. Pouvoir descendre à 30 mètres avec maîtrise et démontrer un savoir faire technique.	Sauvetage de type examen noté. Descente à 30m en poids constant sous forme de démonstration notée.